

RAPPORT N° 01/5-63
au Conseil Municipal

OBJET

FRONT-DE-MER (SECTION DU BUTOR)
AMENAGEMENT PAYSAGER

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

AUTORISATION DE POURSUIVRE L'ETUDE JUSQU'AU DCE
ET DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS

AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER DES MARCHES

I - DEFINITION DES BESOINS

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Route Nationale 2 du Front-de-Mer de Saint-Denis, les délaissés de voirie nécessitent des améliorations environnementales assurant un confort du cadre de vie tant esthétique que fonctionnel.

La réflexion repose sur un aménagement dont l'orientation principale est de désigner le paysage du bord de mer comme figure dominante et emblématique de la limite Nord de la Ville.

Ce projet d'aménagement paysager sur le secteur du Butor concerne la zone délaissée délimitée au Nord par la RN 2 (voie en front d'océan), au Sud par la Rue Léopold Rambaud et à l'Est par Jeumont.

Le programme prévoit la réalisation dans un ensemble cohérent :

- d'un parking public de 40 places,
- d'un cheminement piétons permettant la liaison vers le bord de mer,
- des espaces végétalisés incluant le mobilier urbain,
- de l'éclairage public.

RAPPORT N° 01/5-63

II - PLAN DE FINANCEMENT

➤ Les travaux sont estimés à 1 200 000,00 F TTC

Subvention de l'état (au titre de travaux divers d'intérêt local)	500 000,00 F	soit	76 224,51 €
Fonds propres	605 990,80 F	soit	92 382,70 €
TOTAL HORS TAXES	1 105 990,80 F	soit	168 607,21 €
T.V.A 8,5 %	94 009,20 F	soit	14 331,61 €
MONTANT TOTAL TTC	1 200 000,00 F	soit	182 938,82 €

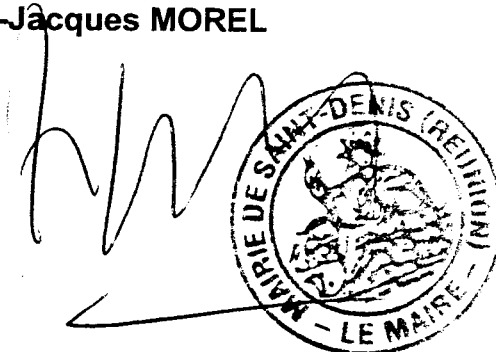
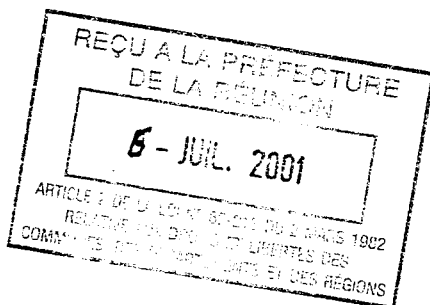
III - DEMANDE D'AUTORISATION

Je vous demande en conséquence :

- 1) d'approuver le projet d'aménagement du Front-de-Mer (Section Butor).
- 2) d'approuver le plan de financement.
- 3) de m'autoriser à solliciter les subventions.
- 4) de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert et en cas de résultat infructueux de traiter par marché négocié.
- 5) d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou par mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 01/5-63
du Conseil Municipal
en séance du mardi 26 juin 2001**

OBJET

**FRONT-DE-MER (SECTION DU BUTOR)
AMENAGEMENT PAYSAGER**

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

**AUTORISATION DE POURSUIVRE L'ETUDE JUSQU'AU DCE
ET DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS**

AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER DES MARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des marchés publics ;

Considérant qu'il y a lieu de d'aménager le Front-de-Mer (Section du Butor).

Considérant les crédits prévisionnels inscrits sous le chapitre 23, en AP 2000 Compte 2318 / Fonction 823 / opération 040734.

Sur le RAPPORT N° 01/5-63 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'aménagement du Front-de-Mer - Section du Butor

DELIBERATION N° 01/5-63

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement de cette opération.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à lancer les procédures de subventions.

ARTICLE 4

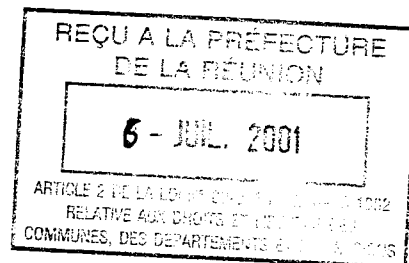
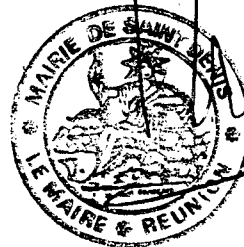
Autorise le Maire à engager les consultations et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'appel d'offres ou en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

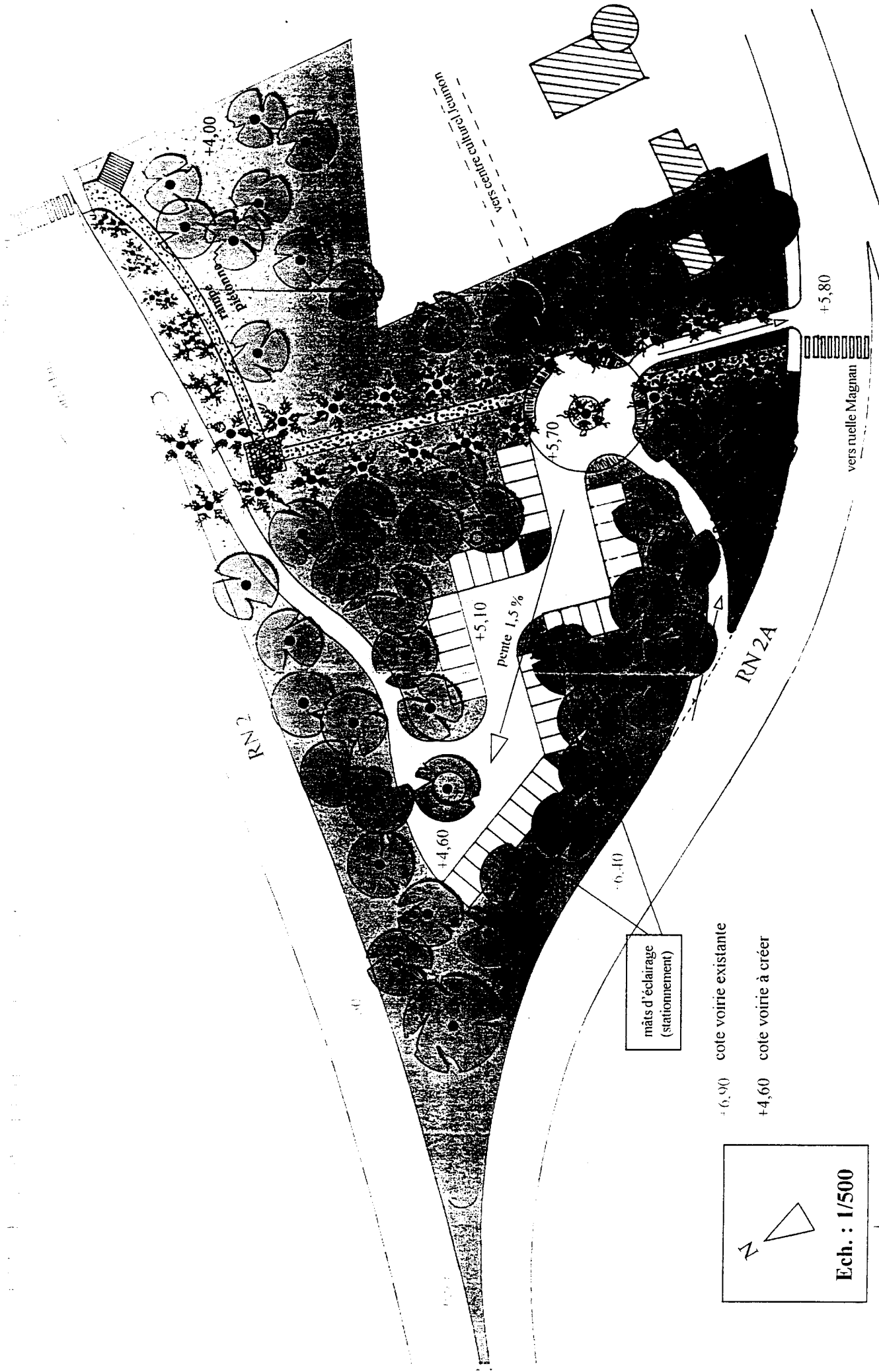
ARTICLE 5

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 04 JUL. 2001

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL**





+4,00

+4,60

RN 2

Ramp

Vers centre culturel / canton

+4,60

+5,10

pente 1,5%

+5,70

-6,40

RN 2A


+5,80

vers nuelle Magnan

mâts d'éclairage
(stationnement)

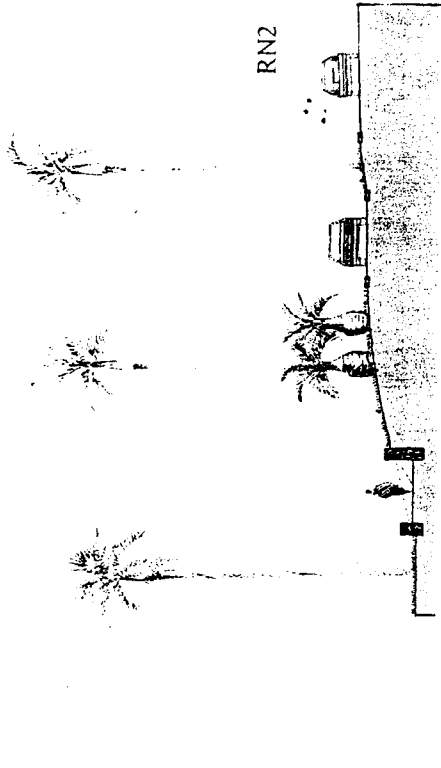
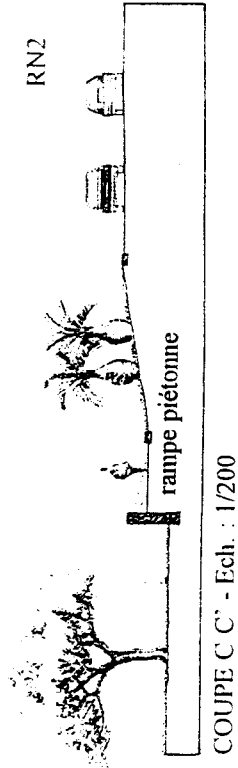
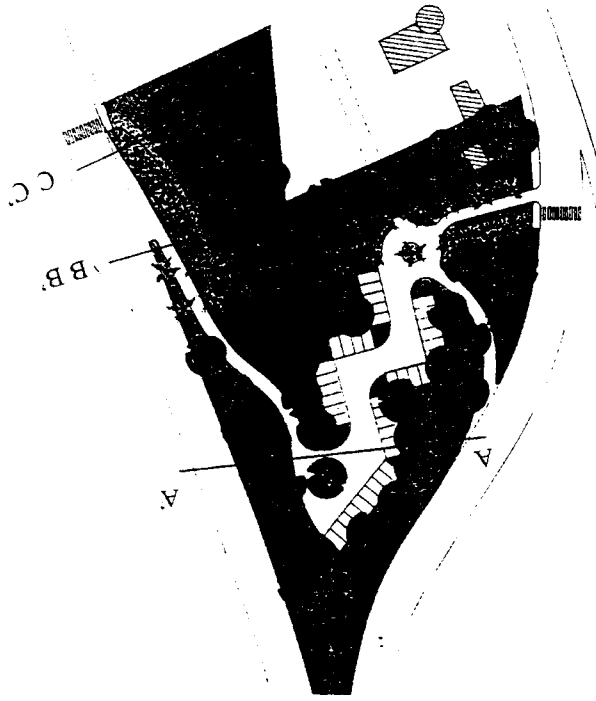
+ 6,00 cote voirie existante

+4,60 cote voirie à créer

N 

Ech. : 1/500

AMÉNAGEMENT DU FRONT DE MER - AVANT PROJET SOMMAIRE
 DÉLAISSÉ DE JEUNON - COUPES



talus adouci planté



RN2A



zone de stationnement



RN2



COUPE A A' - Ech. : 1/200